

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du Règlement d'organisation de la commune de Romont (RO), le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 9 décembre 2025 est déposé publiquement auprès de l'Administration municipale du 23 janvier 2026 au 23 février 2026 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Le Conseil municipal